



Signalé Réponse Date	D I R	DA	DA DM	RD	M T E	SAT	S A G	SAUP	SDRS	SHRU,	S	SEAFE
Pr attribution		1	1	+	1	+-	\vdash	\vdash	1	5	+	N
Relation avec			1	1	1	1			1	T	T	+
Pour info						\Box	1				\top	\dagger
Observations		-		,	-	1	7		_	_	_	_
	-			_	1	1						

Monsieur Bernard GONZALEZ

Préfet des Alpes-Maritimes Tour Jean Moulin 147 boulevard du Mercantour CADAM - BP 3001 06286 NICE Cedex 3

Nice, le 2 6 JUIN 2020

Objet : Avis sur les projets de PPR inondations

Monsieur le Préfet,

En tant que Personne Publique Associée, le SMIAGE a été destinataire des projets complets de dossiers de PPR inondations sur les communes de Biot, Vallauris, Cannes, Le Cannet, Mougins, Mandelieu-la-Napoule, La Roquette-sur-Siagne et Pégomas.

En tant que Syndicat œuvrant pour la lutte contre les inondations, les nouvelles dispositions du PPR inondations quant à la préservation des Zones d'Expansion de Crues grâce au classement des zones peu ou pas urbanisées en rouge et la mise en place d'une bande inconstructible le long des vallons paraissent essentielles pour la protection des personnes et des biens.

Associés à toutes les phases d'élaboration de ces dossiers, mes services prennent acte des mesures prescrites et émettent un avis favorable au projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma parfaite considération.

Bien cordice Concent

Charles Ange GINESY Président

SMIAGE / Direction Planification et Gestion des Milieux Aquatiques 147 boulevard du Mercantour CS 23182 - 06204 NICE CEDEX 3 ACo/MM - a combe@smiage fr - 04 89 08 96 74